

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 530

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin, M. Chiche et Mme Cariou

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au développement durable »

les mots :

« aux enjeux liés à la diversité biologique et au changement climatique dans le cadre des limites planétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « développement durable » est dépassée et ne correspond pas à l'état des connaissances scientifiques sur le réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité liés aux activités humaines.